



MONITEUR SPORTIF NATATION

Référence règlement général MSN v.07.04.2025

Sous réserve d'habilitation

Objectifs de la formation

L'objectif de cette formation vise la préparation et l'obtention du Moniteur Sportif de Natation, titre à finalité professionnelle de niveau 4.

Le Moniteur sportif de natation est pluridisciplinaire donnant à son titulaire les prérogatives pour concevoir, conduire et évaluer des actions dans le cadre des primo-apprentissages, des apprentissages sportifs et de l'entraînement jusqu'au niveau régional en natation course, eau libre, natation synchronisée, plongeon et water-polo.

Il exerce son activité au sein d'une structure de la Fédération Française de Natation (FFN).

Niveau du diplôme

Titre à finalité professionnelle de niveau 4 (Baccalauréat) inscrit au RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles) Il permet ainsi à son titulaire d'exercer ses missions contre rémunération.

Code RNCP : 39098

Code CPF : A venir

Code NSF: 335 : Animation sportive, culturelle et de Loisirs

Code Formacode(s): 15436 : Éducation sportive / 15491 : Natation

Code ROME: G1204 - Éducation en activités sportives

Diplôme accessible par la voie de la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience).

Textes réglementaires en vigueur : Fiche déposée au répertoire national des certifications professionnelles auprès de France Compétences

Date d'échéance de l'enregistrement de la certification: 31/05/2029

PUBLIC CONCERNÉ



L'ERFAN propose cette formation dans le cadre d'un parcours spécifique destiné aux titulaires du BPJEPS spécialité éducateur sportif, mention Activités Aquatiques et de la Natation (AAN), à jour du CAEP MNS.

Les candidats doivent également être licenciés au sein d'une structure affiliée à la Fédération Française de Natation et justifier d'au moins une année de licence, issue d'une pratique compétitive ou de loisirs, quelle que soit la discipline fédérale concernée.

Dans ce cadre, l'ERFAN met en œuvre exclusivement les blocs 4 et 5, option Natation Course, de la formation.

Concernant les autres disciplines un accord national avec la FFN permet de préparer le Bloc 5 avec l'INFAN.



PRÉREQUIS

Ces exigences sont définies nationalement dans les livrets référentiels du Moniteur Sportif de Natation

Dans le cadre de ce parcours réservé aux personnes titulaires du BP JEPS AAN à jour de leur formation continue (PSE1 et CAEPMNS) et bénéficiant donc des blocs 1,2 et 3 du Moniteur Sportif de Natation, seuls les blocs 4 et 5 sont mis en oeuvre

Prérequis pour entrer en formation « Moniteur Sportif de Natation »

- Être âgé(e) de 16 ans minimum
- Être licencié(e) à la Fédération Française de Natation
- Être titulaire au minimum du PSE1 ou son équivalent assorti de la mise à jour de la formation continue
- Attester de la compétence à satisfaire à un test de sécurité sur une distance de 50 m ou être titulaire du BNSSA à jour de sa vérification de maintien des acquis
- Avoir réalisé une performance lors d'une compétition officielle dans la discipline choisie pour la formation : une extraction de la base de données fédérale est à fournir ou être titulaire d'un Brevet Fédéral de la Fédération française de natation à jour de la formation continue ; ou fournir un justificatif permettant d'attester d'une année de licence issue d'une pratique compétitive ou de loisirs, quelle que soit la discipline au sein de la Fédération française de natation."

Tous les jeunes ayant 16 ans au 31 décembre de l'année de la formation peuvent entrer en formation au Moniteur sportif de natation. Le passage de la certification est possible avant l'âge minimum requis pour la délivrance du diplôme (18 ans pour le Moniteur sportif de natation) mais la délivrance du diplôme ne peut se faire qu'au jour anniversaire des 18 ans



Le test de sécurité:

Le test de sécurité, réalisé sur une distance de 50 mètres (le port des lunettes de natation et du pince-nez n'est pas autorisé, l'utilisation de l'échelle est interdite) consiste en :

- Départ libre du bord du bassin,
- Un parcours en nage libre,
- Une plongée dite « en canard » et recherche d'un mannequin réglementaire immergé à 25 mètres du point de départ à une profondeur minimale de 1,80 mètre,
- Une remontée du mannequin jusqu'à la surface,
- Un remorquage d'une personne, de sa tranche d'âge au moins, face hors de l'eau en permanence, sur une distance de 25 mètres,
- La sortie de l'eau de la victime.

Performance a réaliser

Avoir réalisé une performance en compétition officielle





DURÉE

La durée totale de la formation dans le cadre de ce parcours spécifique est donc de 445 h, dont 335 h en face-à-face pédagogique, en présentiel ou en distanciel, incluant la pratique avec les formateurs, ainsi que 110 heures d'alternance en club.

PÉRIODE DE FORMATION

La formation se déroulera du 1 octobre 2026 au 30 Mai 2027.

DATE LIMITE D'INSCRIPTION

La date limite d'inscription pour cette formation est fixée au vendredi 4 septembre 2026.

LIEUX DE FORMATION

Aix en Provence : CREPS REGION SUD

TARIF

- Contrat d'Apprentissage : prise en charge par l'OPCO pour les employeurs du secteur privé et prise en charge par le CNFPT et l'employeur pour les employeurs du secteur public
- Contrat de Professionnalisation : prise en charge par l'OPCO
- Salariés : Plusieurs possibilités de prise en charge – nous contacter
- Auto financement – Mobilisation du CPF – nous consulter
- Demandeurs d'emploi : possibilité de prise en charge France Travail



METHODES PÉDAGOGIQUES

Les méthodes pédagogiques utilisées sont basées sur les méthodes affirmative, heuristique, interrogative, démonstrative et applicative.

La formation, à visée pratique et méthodologique, se fait à partir de situations réelles professionnelles et de supports professionnels.

La formation est personnalisée et prend en compte la singularité de la personne en formation tout en appartenant à un collectif.

Le formateur définit la stratégie pédagogique au regard de l'importance, de la complexité et du niveau de performance de l'objet de l'apprentissage : il conçoit et organise des activités pédagogiques en s'appuyant sur des démarches et des méthodes facilitant les apprentissages des personnes et l'atteinte des objectifs visés.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

L'évaluation des compétences de l'apprenant se fera tout au long de la formation sous forme d'épreuves formatives et certificatives effectuées régulièrement au regard des objectifs de la formation.

Un bilan régulier de la progression pédagogique sera réalisé par le tuteur référent du stage en alternance et les apprenants lors d'un ou plusieurs entretiens personnalisés afin de repérer les difficultés d'apprentissage rencontrées et prévoir, si nécessaire, des heures de soutien supplémentaires.



ACCESSIBILITÉ POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Pour les personnes en situation de handicap, la Fédération Française de Natation peut décider d'aménager les tests d'entrée en formation, le cursus de formation et/ou les épreuves d'évaluation certificative.

Dans le cas où vous souhaiteriez faire appel à des financements concernant les mesures de compensation éventuelles, veuillez faire cette demande au plus tard 2 mois avant l'inscription aux exigences préalables à l'entrée en formation.

[Formulaire en ligne à remplir obligatoirement pour pouvoir y prétendre](#)

Pour tout renseignement complémentaire et/ou étude d'aménagements, veuillez contacter le référent handicap de l'ERFAN.